

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**7<sup>e</sup> séance du 24 février 2021, 19 heures**  
(par visioconférence)

---

### **Invités :**

M.	Marc Benoit
Mmes	Sandra Boisse Annie Bourgeois Johanne Carmichael
M.	Sylvain Caron
Mmes	Linda Cazale Kiléka Coulibaly
MM.	Benoit Guilmain Pierre-Gérald Jean Étienne Lamy
Mmes	Isabelle Perreault Mélisandre Shanks Alisha Wissanji

### **Sont aussi présents :**

M.	Robert Gendron, directeur général
Mmes	Francine Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
M.	Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
M <sup>e</sup>	Jérôme Gariépy, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote
M <sup>e</sup>	Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
Mme	Maude Leclerc, analyste, Service du secrétariat général

\*\*\*\*\*

Mme Sandra Boisse est absente des discussions des points 17 à 19.

Mmes Isabelle Perreault et Johanne Carmichael ainsi que MM. Pierre-Gérald Jean et Marc Benoit sont absents des discussions des points 6, 8, 9, 10, 11, 14, 15 et 16.

Mme Annie Bourgeois est absente des discussions des points 6, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16 et 18.

\*\*\*\*\*

Une pause a lieu de 20 h 45 à 20 h 55.

\*\*\*\*\*

## **Mot de la présidence**

La présidente, Mme Mélisandre Shanks ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Elle rappelle que cette séance sera la dernière de M. Robert Gendron à titre de directeur général du CSSDM et invite le public à rester jusqu'à la fin pour le remercier et souligner sa contribution à l'organisation.

\*\*\*\*\*

## **Mot de la direction générale**

M. Robert Gendron présente aux membres du Conseil d'administration un état de situation concernant de nombreux sujets, notamment : la Covid-19, le protocole d'urgence / plan de reconfinement du CSSDM, la ventilation dans les écoles, le budget, le personnel enseignant dans le contexte de pénurie, les mesures d'aide alimentaire, l'école virtuelle, le CO<sup>2</sup> dans les établissements, le plomb dans l'eau, les demandes d'accès, les suivis faits au Comité de parents et aux conseils d'établissement, et finalement les demandes de révision de décision en vertu des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*.

\*\*\*\*\*

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour suivant est PROPOSÉE par M. Marc Benoit et APPUYÉE par Mme Annie Bourgeois.

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Période réservée aux questions du public
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 27 janvier 2021
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 11 février 2021
- 5- Présentation du rapport annuel
- 6- CA-202012-20           Projet de résolution portant sur la formation d'un comité ad hoc du Conseil d'administration afin de coordonner la démarche devant mener à la nomination d'un directeur général ou d'une directrice générale du CSSDM déposé par Mme Kiléka Coulibaly
- 7- CA-202102-24       Projet de résolution – décision de la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au Code d'éthique et de déontologie et d'imposer une sanction – plainte 47-643-30 – année scolaire 2020-2021

- 8- CA-202102-29      Projet de résolution portant sur le processus de nomination d'une direction générale du CSSDM
- 9- CA-202102-30      Projet de résolution portant sur le mandat d'accompagnement de la Fédération des centres de services scolaires du Québec dans le cadre du processus de nomination d'une direction générale du CSSDM
- 10- CA-202102-31      Projet de résolution portant sur la sélection d'une firme de recrutement dans le cadre du processus de nomination d'une direction générale du CSSDM
- 11- CA-202102-32      Projet de résolution portant sur la mise sur pied d'un comité de sélection dans le cadre du processus de nomination d'une direction générale du CSSDM
- 12- CA-01-202102-11      Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – cadre de référence : objectifs, principes et critères de la répartition des ressources
- 13- CA-01-202102-12-A      Direction générale – recommandations du comité de répartition des ressources au regard de la gestion du budget MAO et de la distribution de diverses mesures ministérielles, dont des mesures d'ajustements et des allocations supplémentaires
- 14- CA-02-202102-09      Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction au centre Tétreaultville – année 2020-2021
- 15- CA-02-202102-11      Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Luc – année 2020-2021
- 16- CA-02-202102-12      Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement - personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école FACE – année 2020-2021
- 17- CA-33-202102-01      Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour la signature d'une prolongation de bail en faveur de la Ville de Montréal au Complexe William-Hingston
- 18- CA-33-202102-02      Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour la signature d'un bail en faveur de la Ville de Montréal à l'école Les Enfants-du-Monde

- 19- CA-33-202102-03 Service des ressources matérielles – mandat pour le renouvellement, modification et avis de non-renouvellement des baux entre le CSSDM et ses locataires
- 20- *Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :*
- a) CA-02-202101-10 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Louis-Riel – année 2020-2021
- 21- Rapports d'information :
- a) INF-CA-2021-06 Service du secrétariat général – informations au Conseil d'administration concernant les rapports autorisés par le directeur général dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire
- b) INF-CA-2021-07 Démission de M. Julien Le Maux au poste de membre du Conseil d'administration représentant de la communauté
- 22- Rubrique du représentant au CGTSIM
- 23- Remerciements à la direction générale
- 24- Levée de la séance

2. Période réservée aux questions du public :

- a) Mme Élyse Bourbeau – enseignante au CSSDM

Mme Élyse Bourbeau, enseignante, souligne les avancées réalisées au CSSDM concernant les droits des personnes transgenres. Elle porte cependant à l'attention des membres que certains formulaires en lien avec la gestion des ressources humaines ne permettent pas à l'heure actuelle de modifier l'identité de genre des personnes. À cet égard, elle demande aux membres du Conseil d'administration si le CSSDM et les autres centres de services investiront les sommes nécessaires pour que les formulaires et les bases de données soient modifiés en ce sens. Dans l'attente de ces changements, elle demande si le CSSDM mandatera les avocats à son emploi pour que des changements s'opèrent de façon temporaire dans les systèmes.

La présidente, Mme Mélisandre Shanks cède la parole à Mme Francyne Fleury qui souligne que le CSSDM travaille très étroitement avec la GRICS afin que les changements nécessaires soient apportés dans les meilleurs délais. Elle réitère la volonté de l'organisation de travailler avec les avocats pour trouver une solution temporaire.

- b) M. Martin White – membre du Conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat

M. Martin White, membre du Conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat demande aux membres du Conseil d'administration si le CSSDM a un plan complet et concret pour la relocalisation de tous les élèves pendant les rénovations majeures de l'établissement, et ce, dans un bâtiment qui pourra répondre aux besoins des élèves.

M. Robert Gendron souligne que la relocalisation des élèves de l'école Sophie-Barat relève d'une situation d'urgence. Il rappelle que ce projet a fait l'objet de plusieurs demandes auprès du ministère pour réhabiliter le bâtiment. Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, ajoute qu'il s'agit d'un projet majeur très complexe qui comprend de nombreuses phases. Ainsi, le plan complet et détaillé n'est pas encore disponible. Elle assure par contre que le CSSDM assurera un suivi constant auprès du Conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat pour garder le milieu informé des développements.

- c) Mme Violaine Cousineau – parent d'un élève à l'école Robert-Gravel

Mme Violaine Cousineau, parent d'un élève fréquentant l'école Robert-Gravel exprime d'abord aux membres du Conseil d'administration son souhait qu'une réflexion soit entamée afin que la situation concernant les inscriptions à l'école Robert-Gravel ne se reproduise plus. Elle souligne également que la procédure pour porter plainte n'est pas indiquée clairement sur le site Internet du CSSDM et qu'une modification de la page concernant les recours disponibles aux parents faciliterait les démarches pour ces derniers.

La présidente remercie Mme Cousineau pour son intervention et assure qu'un suivi sera fait pour améliorer l'information disponible sur le site Internet du CSSDM.

- d) Mme Nancy Martins – vice-présidente du Conseil d'établissement de l'école Saint-Barthélémy

Mme Nancy Martins, vice-présidente du conseil d'établissement de Saint-Barthélemy, exprime des préoccupations quant à l'organisation scolaire de son établissement pour l'année 2021-2022. En effet, elle souligne que plusieurs groupes pourraient atteindre leur capacité maximale ou la dépasser. Elle craint que cela entraîne des effets délétères sur les services aux élèves, leur réussite et leur bien-être, plus particulièrement pour les élèves vulnérables. Elle demande aux membres du Conseil d'administration vers qui le conseil d'établissement peut se tourner pour discuter des solutions possibles.

La présidente cède la parole au directeur général. Ce dernier rappelle que l'organisation des groupes pour l'année suivante est un processus complexe qui s'amorce en février. Les propositions actuelles sont basées sur des données préliminaires qui permettront d'obtenir le financement du ministère de l'Éducation. Il assure cependant que la situation est suivie de près.

e) M. Marc. Étienne Deslauriers – président du Comité de parents

M. Marc. Étienne Deslauriers, président du Comité de parents demande aux membres du Conseil d'administration si le CSSDM a révisé sa décision de réaffecter certains orthopédagogues à des postes d'enseignants considérant que cette mesure du ministère de l'Éducation peut être utilisée dans le contexte de la pandémie lorsque toutes les solutions alternatives ont été épuisées. Le cas échéant, il demande que les membres du Conseil d'administration fassent le bilan de cette révision de la décision initiale.

La présidente remercie M. Deslauriers pour son intervention et cède la parole au directeur général. Ce dernier souligne la complexité de la situation dans un contexte de pénurie de personnel. Il assure que le CSSDM est toujours à la recherche de la solution la moins néfaste pour les élèves.

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 27 janvier 2021

Tel que PROPOSÉ par Mme Sandra Boisse et APPUYÉ par M. Marc Benoit, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 janvier 2021.

4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 11 février 2021

Tel que PROPOSÉ par Mme Isabelle Perreault et APPUYÉ par Mme Kiléka Coulibaly, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 11 février 2021.

5. Présentation du rapport annuel

À ce point, le directeur général, M. Robert Gendron, présente le rapport annuel du CSSDM pour l'année 2019-2020.

6. Projet de résolution portant sur la formation d'un comité ad hoc du Conseil d'administration afin de coordonner la démarche devant mener à la nomination d'un directeur général ou d'une directrice générale du CSSDM déposé par Mme Kiléka Coulibaly

Document déposé : Rapport CA-2020-12-20

Les membres du personnel M. Marc Benoit, Mme Annie Bourgeois, Mme Johanne Carmichael, Mme Isabelle Perreault, M. Pierre-Gérald Jean et M. Jérôme Gariépy se retirent pour l'étude de cette proposition.

Mme Linda Cazale PROPOSE le retrait de ce rapport de la présente séance et est APPUYÉ par Mme Linda Boisse.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RETIRER le rapport CA-2020-12-20 de la présente séance.

7. Projet de résolution – décision de la personne chargée de déterminer s’il y a eu contravention au Code d’éthique et de déontologie et d’imposer une sanction – plainte 47-643-30 – année scolaire 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-202102-24

Mme Kiléka Coulibaly APPUYÉE par M. Benoit Guilmain PROPOSE le dépôt de cette proposition jusqu’à ce que la décision de la cour supérieure soit rendue dans le cadre d’une demande de révision judiciaire.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de REPORTER l’étude de ce rapport à une séance ultérieure.

\* \* \* \* \*

Mme Mélisandre Shanks propose de traiter en bloc les points 8 à 11.

Pour l’étude des points 8 à 11, M. Marc Benoit, Mme Annie Bourgeois, Mme Johanne Carmichael, Mme Isabelle Perreault, M. Pierre-Gérald Jean, M. Jérôme Gariépy, M. Robert Gendron, Mme Francyne Fleury, Mme Lucie Painchaud et M. Jean Ouimet se retirent.

\* \* \* \* \*

8. Projet de résolution portant sur le processus de nomination d’une direction générale du CCSDM

Document déposé : Rapport CA-202102-29

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur général le 26 février prochain;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une nouvelle direction générale promptement;

CONSIDÉRANT que suivant l’adoption de la résolution CA-202102-27, le comité des ressources humaines doit élaborer un profil de compétences et le présenter au Conseil d’administration;

CONSIDÉRANT l’article 198 de la *Loi sur l’instruction publique*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Alisha Wissanji et APPUYÉ par Mme Kiléka Coulibaly, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AMORCER officiellement le processus menant à la nomination d'une direction générale du CSSDM.

9. Projet de résolution portant sur le mandat d'accompagnement de la Fédération des centres de services scolaires du Québec dans le cadre du processus de nomination d'une direction générale du CSSDM

Document déposé : Rapport CA-202102-30

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur général le 26 février prochain;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer de façon régulière une nouvelle direction générale;

CONSIDÉRANT que suivant l'adoption de la résolution CA-202102-29 déclenchant le processus de sélection;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration souhaite être accompagné par la Fédération des centres de services scolaires du Québec dans le cadre du processus menant à la nomination d'une nouvelle direction générale;

CONSIDÉRANT que le CSSDM est membre de la FCSSQ;

CONSIDÉRANT le mandat soumis par la FCSSQ;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Sandra Boisse et APPUYÉ par M. Jean-Pierre Gauvin, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le mandat d'accompagnement de la FCSSQ dans le cadre du processus de sélection d'une direction générale du CSSDM.

10. Projet de résolution portant sur la sélection d'une firme de recrutement dans le cadre du processus de nomination d'une direction générale du CSSDM

Document déposé : Rapport CA-202102-31

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur général le 26 février prochain;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer de façon régulière une nouvelle direction générale;

CONSIDÉRANT que suivant l'adoption de la résolution CA-202102-29 déclenchant le processus de sélection;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration souhaite qu'une firme spécialisée en recrutement de cadres de haut niveau soit engagée afin d'accompagner le CSSDM dans le processus de sélection d'une nouvelle direction générale;



Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Jean-Pierre Gauvin et APPUYÉ par Étienne Lamy, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à procéder à l'élaboration du devis d'appel d'offres auprès de firmes retenues par le comité des ressources humaines et de procéder auxdits appels d'offres, le tout dans le respect des encadrements légaux applicables;
- 2° de FAIRE rapport et ÉMETTRE des recommandations au Conseil d'administration, au terme du processus d'appel d'offres afin que le CA puisse choisir la firme externe, nonobstant toutes dispositions contraires.

11. Projet de résolution portant sur la mise sur pied d'un comité de sélection dans le cadre du processus de nomination d'une direction générale du CSSDM

Document déposé : Rapport CA-202102-32

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur général le 26 février prochain;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer de façon régulière une nouvelle direction générale;

CONSIDÉRANT que suivant l'adoption de la résolution CA-202102-29 déclenchant le processus de sélection;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection d'une direction générale du CSSDM a été élaboré;

CONSIDÉRANT l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Par conséquent, il est PROPOSÉ :

- 1° d'INSTITUER un comité de sélection dont le mandat serait de participer au processus de sélection d'une nouvelle direction générale du CSSDM;
- 2° de DÉTERMINER que la composition de ce comité de sélection sera la suivante :
  - La présidence
  - Deux membres parents
  - Un membre siégeant au Comité consultatif des services aux EHDA
  - Deux membres de la communauté
  - La consultante de la Fédération des Centres de services scolaires du Québec
- 3° de DÉSIGNER les membres du Conseil d'administration suivants à ce comité de sélection :
  - 
  - 
  -

M. Benoit Guilmain PROPOSE, en amendement, de modifier la composition du comité de sélection comme suit :

- La présidence
- Trois membres du CA représentant les parents, dont un représentant du primaire, un représentant du secondaire et un représentant des élèves HDAA
- Deux membres de la communauté
- La consultante de la Fédération des Centres de services scolaires du Québec

Il propose également que les membres suivants soient désignés sur ce comité :

- M. Sylvain P. Caron
- Mme Kiléka Coulibaly
- M. Jean-Pierre Gauvin
- M. Benoit Guilmain
- Mme Mélisandre Shanks
- Mme Alisha Wissanji

La proposition d'amendement est appuyée par Mme Linda Cazale.

L'adoption de la proposition telle qu'amendée est PROPOSÉE par Mme Linda Cazale et APPUYÉE par M. Jean-Pierre Gauvin.

Par conséquent, il est **RÉSOLU** :

- 1° d'INSTITUER un comité de sélection dont le mandat serait de participer au processus de sélection d'une nouvelle direction générale du CSSDM;
- 2° de DÉTERMINER que la composition de ce comité de sélection sera la suivante :
  - La présidence
  - Trois membres du CA représentant les parents, dont un représentant du primaire, un représentant du secondaire et un représentant des élèves HDAA
  - Deux membres de la communauté
  - La consultante de la Fédération des Centres de services scolaires du Québec
- 3° de DÉSIGNER les membres du Conseil d'administration suivants à ce comité de sélection :
  - M. Sylvain P. Caron
  - Mme Kiléka Coulibaly
  - M. Jean-Pierre Gauvin
  - M. Benoit Guilmain
  - Mme Mélisandre Shanks
  - Mme Alisha Wissanji

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

12.

Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – cadre de référence : objectifs, principes et critères de la répartition des ressources

Document déposé : Rapport CA-01-202102-11 en date du 16 février 2021 de Mme Julie Dulude concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Comité de répartition des ressources (CRR) a pour fonction de faire des recommandations au Conseil d'administration en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le CRR met en place un processus de concertation lui permettant d'obtenir toute l'information nécessaire sur les besoins des différents milieux;

CONSIDÉRANT que le CRR peut ajouter à la concertation la répartition d'autres services professionnels et que dans le cadre du processus de concertation, le Centre de services scolaire et les établissements d'enseignement doivent fournir au CRR tout renseignement ou document nécessaire à l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT que les membres du CRR ont mandaté un sous-comité de travail pour proposer un cadre de référence en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition des ressources;

CONSIDÉRANT les recommandations du CRR contenues dans le document intitulé : Cadre de référence sur les objectifs, les principes et les critères de répartition des ressources, présenté en Annexe I du rapport CA-01-202102-11;

CONSIDÉRANT qu'il incombe au Conseil d'administration d'établir les objectifs et principes de la répartition annuelle des revenus, de déterminer la répartition annuelle de ceux-ci et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires, le tout en tenant compte des recommandations du CRR;

CONSIDÉRANT les articles 193.3, 193.4, 207.1, 275, 275.1, 275.2 et 279 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Johanne Carmichael et APPUYÉ par M. Marc Benoit, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations du Comité de répartition des ressources contenues dans le Cadre de référence sur les objectifs, les principes et les critères de répartition des ressources.
- 2° de DÉTERMINER que les objectifs et les principes de la répartition des revenus du Centre de services scolaire sont ceux proposés par le CRR à même ce document.

13.

Direction générale – recommandations du comité de répartition des ressources au regard de la gestion du budget MAO et de la distribution de diverses mesures ministérielles, dont des mesures d’ajustements et des allocations supplémentaires

Document déposé : Rapport CA-01-202102-12-A en date du 22 février 2021 de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les éléments du présent rapport qui viennent modifier le budget 2020-2021 du Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT la nécessité de répartir la totalité des allocations qui ont été consenties par le ministère de l’Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT l’analyse de la situation par le comité de répartition des ressources dans le cadre des séances extraordinaires du 11 et du 16 février 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* et de la *Loi sur l’instruction publique*;

Tel que PROPOSÉ par Mme Johanne Carmichael et APPUYÉ par Mme Linda Cazale, il est majoritairement **RÉSOLU** :

1° d’APPROUVER les recommandations formulées dans le présent rapport;

2° d’AUTORISER le Service des ressources financières à procéder aux transferts budgétaires nécessaires.

Mme Annie Bourgeois se retire pour l’étude de ce point.

\*\*\*\*\*

Mme Mélisandre Shanks PROPOSE l’adoption en bloc des points 14 à 16. Cette proposition est APPUYÉE par Mme Alisha Wissanji.

Pour l’étude des points 14 à 16, M. Marc Benoit, Mme Annie Bourgeois, Mme Johanne Carmichael, Mme Isabelle Perreault, M. Pierre-Gérald Jean et M. Jérôme Gariépy se retirent.

\*\*\*\*\*

14.

Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’enca-drement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction au centre Tétreaultville – année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-02-202102-09 en date du 15 février 2021 de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d’une direction au centre Tétreaultville;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l’affichage des postes vacants;

CONSIDÉRANT l'article 84a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Sandra Boisse et APPUYÉ par Mme Kiléka Coulibaly, il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER Mme Chantal Gamelin au poste de direction au centre Tétreaultville à compter du 22 mars 2021;
- 2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation de un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

M. Marc Benoit, Mme Annie Bourgeois, Mme Johanne Carmichael, Mme Isabelle Perreault, M. Pierre-Gérald Jean et M. Jérôme Gariépy se retirent.

15.

Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Luc – année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-02-202102-11 en date du 18 février 2021 de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction à l'école Saint-Luc;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

CONSIDÉRANT l'article 84a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Sandra Boisse et APPUYÉ par Mme Kiléka Coulibaly, il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER M. Stéphane Richard au poste de direction à l'école Saint-Luc à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

M. Marc Benoit, Mme Annie Bourgeois, Mme Johanne Carmichael, Mme Isabelle Perreault, M. Pierre-Gérald Jean et M. Jérôme Gariépy se retirent.

16.

Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école FACE – année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-02-202102-12 en date du 23 février 2021 de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction à l'école FACE;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

CONSIDÉRANT l'article 84a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Sandra Boisse et APPUYÉ par Mme Kiléka Coulibaly, il est majoritairement **RÉSOLU** :

1° NOMMER M. Stéphane Abran au poste de direction à l'école FACE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

M. Marc Benoit, Mme Annie Bourgeois, Mme Johanne Carmichael, Mme Isabelle Perreault, M. Pierre-Gérald Jean et M. Jérôme Gariépy se retirent.

17.

Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour la signature d'une prolongation de bail en faveur de la Ville de Montréal au Complexe William-Hingston

Document déposé : Rapport CA-33-202102-01 en date du 10 février 2021 de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation du bâtiment, sis au 419, rue St-Roch, à Montréal, est inscrit au Plan directeur d'investissement de 2020-2025;

CONSIDÉRANT l'ampleur et le type de travaux à réaliser et l'extrême difficulté de mener ce projet de réhabilitation en présence d'occupants;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) étudie actuellement la possibilité d'utiliser ces espaces pour ses propres besoins une fois les travaux complétés;

CONSIDÉRANT que la proposition de bail avec la Ville de Montréal sera révisée en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Marc Benoit et APPUYÉ par M. Benoit Guilmain, il est majoritairement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer la prolongation de bail en faveur de la Ville de Montréal pour la période du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2022, sans possibilité de renouvellement et en y incluant toutes les dispositions permettant la tenue des travaux prévus au Plan directeur d'investissement.

Mme Sandra Boisse se retire pour l'étude de ce point.

18.

Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour la signature d'un bail en faveur de la Ville de Montréal à l'école Les Enfants-du-Monde

Document déposé : Rapport CA-33-202102-02 en date du 4 février 2021 de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport A-33-1458A portant sur l'entente de partenariat entre le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour l'intégration de locaux communautaires au projet d'agrandissement de l'école Les-Enfants-du-Monde (projet : 086 021 950);

CONSIDÉRANT que le financement des locaux du Centre communautaire est entièrement assuré par la Ville de Montréal et comprend aussi une bonification du gymnase pour répondre à ses besoins;

CONSIDÉRANT que le CSSDM sera propriétaire de la portion de bâtiment qu'occupera le Centre communautaire en vertu d'un bail à long terme;

CONSIDÉRANT que le bail élaboré entre le CSSDM et la Ville de Montréal prévoit : les modalités relatives à la construction par le CSSDM, le financement par la Ville de Montréal du centre communautaire, les modalités d'occupation, d'exploitation et d'entretien, ainsi que l'usage des locaux par la Ville selon les termes et conditions contenus au présent rapport;

CONSIDÉRANT que le bail à conclure entre le CSSDM et la Ville de Montréal est en processus d'approbation par la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que le CSSDM recommande de procéder à l'appel d'offres pour l'agrandissement de l'école Les Enfants-du-Monde, incluant la partie du centre communautaire pour la Ville de Montréal, et ce, afin de respecter l'échéancier de réalisation du projet pour la livraison de l'école prévue pour la rentrée 2022;

CONSIDÉRANT que la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures scolaires est favorable au projet de partenariat, mais analyse présentement les détails de celui-ci (bail, annexes, etc.) avant de se prononcer définitivement en faveur de cette entente;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a donné son accord concernant le montage financier du projet qui inclut l'entente;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Kiléka Coulibaly et APPUYÉ par M. Marc Benoit, il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer le bail en faveur de la Ville de Montréal aux termes et conditions prévus dans le présent rapport, dès que le MEQ donnera son autorisation pour l'ensemble du projet.

Mme Sandra Boisse, Mme Annie Bourgeois et M. Jérôme Gariépy se retirent pour l'étude de ce point.

19. Service des ressources matérielles – mandat pour le renouvellement, modification et avis de non-renouvellement des baux entre le CSSDM et ses locataires

Document déposé : Rapport CA-33-202102-03 en date du 2 février 2021 de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les baux venant à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que certains baux sont échus et que les locataires occupent des espaces locatifs par tolérance;

CONSIDÉRANT les travaux planifiés dans les bâtiments du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), nécessitant à court ou moyen terme une délocalisation temporaire ou permanente de certains locataires;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles collaborera avec le Bureau des affaires juridiques pour l'ajout de certaines clauses au bail avisant les locataires des travaux à venir;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles collaborera avec le Bureau des affaires juridiques pour l'élaboration d'une entente spécifique avec les locataires devant quitter leurs lieux loués durant l'année à venir;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles collaborera avec le Bureau des affaires juridiques pour l'élaboration d'ententes avec les locataires en défaut en vertu de leur bail;

CONSIDÉRANT que la plupart des baux liant le CSSDM à ses locataires incluent le chauffage et l'électricité, et que le CSSDM est responsable d'assumer les coûts relatifs à l'entretien reliés aux éléments structurels (tels que le système de chauffage, plomberie, toiture, etc.);

CONSIDÉRANT que le CSSDM ne reçoit aucun financement du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour assurer l'entretien et la gestion de ses immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT que le déficit d'entretien physique des immeubles excédentaires du CSSDM se traduit aujourd'hui par un nombre important de travaux d'infrastructure coûteux à réaliser;

CONSIDÉRANT les besoins en espace du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le tarif de base pour les nouveaux locataires dont le bail débute le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ou après est fixé en fonction de l'évolution des coûts liés au maintien, à l'exploitation et aux frais énergétiques des immeubles, dont le coût est établi actuellement à 16,50 \$/pi2 (déjà indexé);



CONSIDÉRANT que le taux de variation de la moyenne annuelle de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (non désaisonnalisé) (« IPC ») pour la région de Montréal publié par Statistique Canada pour 2020, soit 1 %, sera utilisé pour calculer l'ajustement du tarif pour tous les baux concernés;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la durée des baux qui expirent en date du 30 juin 2021 est réalisée en tenant compte du PTRDI 2021-2024, de la Programmation et du Plan directeur d'investissement 2020-2025, ainsi que des projets soumis au MEQ en octobre 2020 pour le PQI 2021-2031;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Étienne Lamy et APPUYÉ par M. Marc Benoit, il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le renouvellement des baux se terminant le 30 juin 2021, pour les locataires mentionnés aux annexes 1 et 4 du rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles et le Bureau des affaires juridiques à élaborer des ententes avec les locataires en défaut en vertu de leur bail, tel que mentionné aux annexes 2 et 3;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à proposer aux locataires un renouvellement selon les échéances mentionnées aux annexes 1 et 4;
- 4° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer les baux, selon les particularités pour chaque locataire telles que précisées aux tableaux joints en annexe du présent rapport.

Mme Sandra Boisse et M. Jérôme Gariépy se retirent pour l'étude de ce point.

20. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis au directeur général pour décision ont été inscrits après la séance du Conseil d'administration du 27 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le directeur général a autorisé le rapport suivant, depuis cette date, étant donné son importance;

Il est **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Louis-Riel – année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-02-202101-10 en date du 15 février 2021 de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Nadine Leduc au poste de direction à l'école Louis-Riel à compter du 22 février 2021.

21. Rapports d'information :

- a) INF-CA-2021-06 Service du secrétariat général – informations au Conseil d'administration concernant les rapports autorisés par le directeur général dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire
- b) INF-CA-2021-07 Démission de M. Julien Le Maux au poste de membre du Conseil d'administration représentant de la communauté

22. Rubrique du représentant au CGTSIM

Mme Sandra Boisse informe les membres du Conseil d'administration que le CGTSIM a approuvé la rémunération des membres provenant des commissions scolaires anglophones. Elle souligne qu'elle a voté contre cette proposition lors de la dernière rencontre du CGTSIM.

23. Remerciements à la direction générale

À ce point, M. Pierre-Gérald Jean et Mme Mélisandre Shanks soulignent le départ de M. Robert Gendron à la retraite au nom des membres du Conseil d'administration.

Mme Francyne Fleury en fait de même au nom des membres de la direction générale.

24. Levée de la séance

La séance est levée à 22 h 05.

*Secrétariat général – 7 avril 2021*